

Conditions générales d'utilisation de votre carte A|Club, Club des Actionnaires

- Votre carte est nominative et strictement personnelle. Elle ne peut être prêtée à une tierce personne.
- Votre carte est valide sans date limite tant que vous répondez aux conditions d'adhésion au Club des Actionnaires Accor.
- Dès enregistrement de votre adhésion au Club des Actionnaires Accor, votre carte est active et vous permet de gagner des points A |Club. Vous pouvez nous demander votre numéro afin de pouvoir le communiquer aux établissements que vous fréquentez et de commencer à gagner des points A |Club avant même la réception de votre carte.
- Le solde de points de votre ancienne carte Club des Actionnaires Accor Mouvango est transféré automatiquement sur votre nouveau compte A|Club à raison de 5 points A|Club pour 10 anciens Points Compliments le 15 novembre 2008.

Dépenses éligibles aux gains de points dans les hôtels Accor

- Dépenses d'hébergement du Membre et d'une autre chambre (soit un total maximum de 2 chambres facturées), à condition que les dites chambres soient enregistrées à son nom, que le Membre séjourne dans l'une des dites chambres, que la deuxième chambre soit occupée par au moins un membre de sa famille et qu'il règle personnellement les frais afférents à toutes les chambres lors de son départ.
- Prestations annexes à l'hébergement : minibar, téléphone, room-service, télévision payante, blanchisserie, repas pris dans le restaurant de l'hôtel et consommations au bar de l'hôtel.
- Dépenses liées à des soins de thalassothérapie ou de balnéothérapie réalisées par un centre relié à l'hôtel et uniquement en cas de séjour dans l'hôtel.

Dépenses ne donnant pas droit au gain de points dans les hôtels Accor

- Chambres prépayées dont la réservation est effectuée par le biais d'un agent ou d'une partie tierce auquel/à laquelle le Membre paie directement son séjour, par exemple un voyageur, Tour Operator ou un canal de distribution sur internet et extras dans ce cadre (même si payés à l'hôtel).
- Dépenses effectuées dans le cadre de l'organisation d'un séminaire société, d'un banquet, ou de toute autre manifestation, même privée, donnant lieu à un règlement global par le Membre.
- Autres frais : stationnement, centre d'affaires, accès Internet haut débit, achats en boutique, produits et services de spa, coiffeur, institut de beauté et green fees pour les golfs...

L'intégralité des conditions générales d'utilisation de la carte A|Club est accessible sur le site www.a-club.com.